

qui, tant qu'il subsistait, devait représenter et représentait en effet aux yeux des Ministres sus dits la nation elle-même; que ce fut pour faciliter indirectement des secours à l'insurrection que MM. de Gabriac et Otway lui laissèrent établir les impôts monstrueux qui furent extorqués, sous leurs yeux, aux résidents étrangers, pendant le cours des années 1858, 59 et 60; que la guerre civile qui s'est soutenue pendant ces trois années, grâce à cette reconnaissance et à ces secours indirects, a épuisé les dernières ressources du pays; et, qu'enfin, dans tous les événements qui se sont passés depuis cette époque, le gouvernement constitutionnel, seul gouvernement légitime, n'a fait que défendre les droits qu'il tenait de la volonté du pays, tandis que les réactionnaires soutenus par M. de Gabriac, et pendant un certain laps de temps par l'Angleterre, sont la seule, l'unique cause d'une situation dont les gouvernements européens se plaignent en ce moment, et à la quelle ils ont prétendu mettre un terme en signant la convention de Londres; on comprendra que rien de ce qui existe n'aurait eu lieu sans la reconnaissance intempestive du coup d'Etat par les représentants de France et d'Angleterre, et la responsabilité entière de tout ce qui a pu se faire jusqu'à ce jour contrairement au texte des traités, retombera sur la tête des Ministres qui, pour satisfaire leurs haines ou leurs affections, ont mêlé leur pays aux hasards de de cette aventure liberticide, et autorisé par leur refus de protestation la perception de ces impôts extraordinaires dont M. de Saligny se plaint si amèrement aujourd'hui.

### NOUVEAU COUP D'ÉTAT.

PRONONCIEMENTS DU GÉNÉRAL MIGUEL MARIA ECHEGARAY ET DE DON MANUEL ROBLES PEZUELA.

Depuis longtemps le bruit courait à Mexico que Mr. Manuel Robles Pezuela, ancien Ministre du gouvernement constitutionnel à Washington qui, de même que M. Almonte, avait adhéré au coup

d'Etat, devait, en compagnie de M. Miguel Maria de Echegaray, général en chef de l'armée de l'Est, se mettre à la tête d'un mouvement dirigé contre les hommes de Tacubaya, dans le but, selon les uns, de revenir à la charte de 1857, qu'ils avaient l'un et l'autre jurée et trahie, et, selon les autres, de proclamer un nouveau programme politique basé sur la constitution de 1824.

Ce bruit avait même pris une telle consistance, qu'un journal de la capitale, le *Diario de Avisos*, dans son numéro du 4 novembre 1858, eut devoir le relever et lui donner le démenti le plus formel.

Cependant, en dépit des protestations du journal clérical, le fait était vrai, la prise d'armes imminente, et le 20 décembre suivant, le général Echegaray publiait lui-même à Ayotla, village situé à 7 lieues de Mexico, un manifeste et un programme destinés à expliquer, si non à justifier, les dissentiments profonds qui existaient entre les prétendus défenseurs de l'ordre et des garanties.

Il jetait d'abord un regard rétrospectif sur la situation politique du pays qui, depuis 37 ans, était la proie des révolutions, et reconnaissait nettement que les luttes des partis, en affaiblissant la République, devaient amener infailliblement la fin de la nationalité mexicaine et la domination étrangère.

Il disait ensuite que la nation réclamait la paix de tous ses vœux; qu'elle comprenait que sans elle, tout espoir de conjurer le danger commun était perdu; et que cette paix ne pouvant reposer sur le triomphe éphémère de tel ou tel parti, il n'y avait de salut possible que dans l'union des hommes honorables de toutes les opinions.

Dans ce but, il en appelait au patriotisme de tous ceux qui se disputaient le pouvoir, et, sous prétexte que l'opinion générale était également éloignée et des doctrines rétrogrades que des esprits insensés cherchaient, en plein XIX siècle, à exhumer du passé, et des principes outrés qu'un désir de progrès mal compris avait proclamés dans la Constitution, il terminait en disant: " Il est temps que les haines s'apaisent; il est temps que le pays, grâce à l'union sincère de tous les mexicains, entre enfin dans une ère de bonheur et de gloire."

En d'autres termes, le général prétendait constituer un parti *juste-milieu*, et, pour atteindre ce rêve, qui déjà avait perdu M. Comonfort, il faisait un appel à toutes les notabilités, à toutes les intelligences du pays, en les invitant à se grouper autour de la bannière de paix et de conciliation qu'il venait d'arborer.

Voici, maintenant, la teneur de son programme politique.

“ Art. 1er. Aussitôt que la division militaire qui s'est prononcée en faveur du nouveau *plan*, aura occupé la capitale, il sera convoqué une assemblée nationale composée de députés, au nombre de trois pour chaque département, conformément à la loi électorale qui sera rendue de suite, et d'après la quelle tous les citoyens seront électeurs et éligibles, sans distinction de classes et de personnes.

“ Art. 2. L'assemblée nationale aura pour mission de donner une constitution au pays, avec toute latitude et dans les termes qu'elle s'imposera elle-même quant aux bases à adopter et à la durée des délibérations.

“ Art. 3. Six mois après que la constitution aura été publiée, elle sera soumise au vote populaire; et elle n'aura force de loi que si elle est adoptée à la majorité des suffrages.—Le gouvernement provisoire règlera le mode du suffrage.

“ Art. 4. On invitera les chefs des parties belligérantes à seconder ce plan, en prenant pour base le maintien des emplois et l'oubli du passé.

“ Art. 5. Jusqu'à ce que la constitution soit en vigueur, le général en chef soussigné sera revêtu du pouvoir suprême, en vue du maintien de l'indépendance nationale, au dehors, et de la paix dans l'intérieur de la République.

“ Quartier général, à Ayotla, 20 décembre 1858.

“ Signé MIGUEL MARIA DE ECHEGARAY.”

Ce programme, il faut bien en convenir, ne contenta personne; ni le public, ni l'armée. Il promettait la convocation d'une assemblée nationale chargée de donner une constitution au pays; mais cette assemblée avait eu lieu; la constitution dont il s'agit avait été votée puis acceptée par le pays; elle avait même reçu le serment particulier du général Echéagaray qui l'avait violé quelque temps après, uniquement pour faire plaisir au président Comonfort, et l'article 5, en plaçant le pouvoir entre les mains du chef du mouvement jusqu'à la mise en vigueur du nouvel acte constitutionnel, fut encore plus sévèrement blâmé. On ne voulut y voir que le cri d'une ambition personnelle qui se faisait entendre parmi les gémissements des malheureux dépossédés par la guerre civile; et chacun tirant bien ou mal de cette impression générale, selon que le bien ou le mal était plus ou moins favorable à ses intérêts personnels, le général Echéagaray ne fut bientôt plus considéré que comme la victime expiatoire dont le sacrifice devait assurer le bonheur de tous.

Son programme, disaient les conservateurs, est un acte dissolvant, parcequ'il tend à jeter la division entre les différents corps qui, jusqu'à ce jour, ont soutenu la même cause; Il est insidieux, parcequ'il favorise le triomphe des ennemis acharnés de l'ordre; perfide, parcequ'il repose sur la trahison la plus noire; et anachirque, parceque les aspirations conservatrices souverainement résolues par le plan de Tacubaya se trouvent de nouveau remises en question.

Ce plan, disaient les autres, n'a d'autre but que de remettre le pouvoir suprême de l'Etat entre les mains d'un homme qui, en se posant comme médiateur entre les partis extrêmes, déguise mal l'envie que lui inspirent les chefs dont la fidélité à la constitution de 1857 est la condamnation la plus explicite de la conduite qu'il a tenue à l'époque du coup d'Etat.

Et pendant que l'opinion, distraite par les criaileries des intéressés, perdait en paroles inutiles un temps que les hommes de cœur auraient dû employer au salut de la chose publique, en la débarrassant pour jamais de ce régime brutal imposé par les prêtres et maintenu seulement par les bayonnettes de l'armée; quelques officiers subalternes, réunis dans le couvent de Saint Augustin, sous la présidence de l'un

d'eux nommé Gual, mettaient habilement à profit l'irritation des uns, la méfiance des autres, et proclamaient la déchéance de M. Zuloaga, en chargeant M. Robles Pezuela du commandement des forces jusqu'à l'installation du gouvernement provisoire.

Leur programme différait de celui de M. Echegaray en ce que celui-ci, en appelant la République elle-même à confirmer le mouvement qu'il avait initié, reconnaissait, par cela même, le principe de la souveraineté du peuple et le plaçait au dessus du fait accompli; tandis que les partisans de M. Robles établissaient un privilège au profit de ce qu'ils appelaient *les classes aisées et industrieuses*, et leur donnaient à elles seules le droit d'intervenir dans le nouvel ordre de choses.

Voici leur manifeste et le programme qu'ils se proposaient de suivre.

#### *Aux habitants de la République.*

"Dans la ville de Mexico, le 23 décembre 1858, les officiers sous-signés, réunis au quartier de saint Augustin.

"Considérant que la situation présente de la République exige impérieusement l'adoption de mesures aussi promptes qu'énergiques pour éviter que les maux qui l'accablent ne s'accroissent encore par la division de la force armée.

"Considérant que, *bien qu'il soit nécessaire pour la pacification du pays de renverser le gouvernement actuel*, parce que l'expérience a démontré que ni ce gouvernement, ni le gouvernement appelé constitutionnel, n'ont une force physique et morale assez grande pour établir la paix dans la République; ce bien désirable ne pourrait pas être non plus obtenu par l'établissement d'une nouvelle administration qui ne s'appuierait pas sur l'opinion publique, et particulièrement sur celle des *personnes pacifiques, aisées et industrieuses* qui ont le plus à souffrir de l'état d'anarchie et de désordre où nous vivons.

"Considérant que cet appui ne peut être assuré que par la participation de ces personnes à l'organisation du gouvernement et à l'élection des autorités, *et que ce moyen est le seul qui puisse établir entre la société et la force armée la cordialité et l'union qui sont nécessaires dans la crise présente;*

"Considérant que s'il reste encore un remède à nos maux, ce remède ne peut être fourni que par la nation elle-même; qu'il importe, par conséquent, qu'elle se constitue librement et se donne un gouvernement fondé sur l'appui des hommes de bonne foi de tous les partis; qu'elle rende justice à tous et rétablisse l'ordre et la sécurité;

"Considérant que pour obtenir ce résultat, il est indispensable, avant tout, d'établir un gouvernement provisoire qui prenne l'initiative de l'œuvre de la conciliation en adoptant des mesures impartiales, justes et énergiques, dont l'origine soit aussi populaire que les circonstances le permettent, et dont le chef soit élu librement;

"Considérant que dans cette courte période, on ne peut arriver à connaître l'opinion publique qu'en consultant les personnes respectables de toute la République qui, à cause même de la guerre, ont abandonné les lieux de leur résidence, connaissent et représentent bien les idées de leurs localités respectives, et se trouvent aujourd'hui dans la capitale;

"Considérant que la proclamation par la force armée d'un plan politique quelconque; que le choix d'un candidat imposé par les armes, et l'appui que donnerait une révolution de ce genre à une ambition personnelle quelconque, ne contribueraient qu'à augmenter les difficultés de la situation et à éloigner le terme de la guerre civile;

"Considérant que la Nation seule a le droit de résoudre les questions sociales et politiques causées de la guerre civile actuelle; qu'il lui appartient non seulement de se constituer définitivement, mais encore de se donner librement une administration provisoire; et qu'il est du devoir de l'armée de soutenir et d'appuyer la volonté souveraine nationale;

“Considérant enfin que M. le général Miguel María de Echegaray a déclaré avec un remarquable esprit d’abnégation, *au nom des forces de son commandement*, son adhésion aux idées qui précèdent aussi bien que son désir de voir modifier le plan proclamé par lui, le 20 de ce mois, en ce qui regarde l’organisation d’un gouvernement provisoire:

“Nous, les soussignés, avons adopté et proposons à nos concitoyens les mesures suivantes:

#### PROGRAMME.

“Art 1.<sup>er</sup> *Le Gouvernement établi à Mexico en vertu du plan de Tacubaya est méconnu.*

“Art. 2. On convoquera dans cette capitale, une junta populaire composée de personnes de toutes les parties de la République et des diverses classes de la société, de patriotisme reconnu, éclairées et probes, sans distinction de parti politique.

“Cette junta procédera, au nom de la nation, à établir une administration provisoire; à élire la personne qui sera investie du pouvoir suprême; à poser les bases du gouvernement; à déterminer les moyens et la manière d’appeler la Nation à se constituer librement.

“Art. 3. Cette junta sera convoquée dans le plus court délai possible par une commission composée *des autorités politiques de la capitale qui auront adopté ce programme; d’une personne nommée par le général en chef de l’armée d’Orient, et d’une autre déléguée par la garnison de Mexico.*

“La junta devra présenter le résultat de son travail dans le délai de cinq jours, à compter de la date de son installation; et elle procédera activement en abrégant les formalités et en se bornant à discuter seulement les opinions qui lui seront présentées.

“Art. 4. Après l’adoption des bases provisoires, la personne nommée pour exercer le pouvoir suprême, prètera serment devant la junta; celle-ci se dissoudra immédiatement, et le gouvernement provisoire sera établi.

“Art. 5. S. E. M. le général Manuel Robles Pezuela, sera invité à prendre le commandement des forces qui composent la garnison de cette capitale jusqu’à l’installation du gouvernement provisoire.”

Suivaient les signatures toutes plus inconnues les unes que les autres, et dont la plus saillante était celle de M. Gual, commandant du bataillon caserné au couvent de saint Augustin: encore celui-ci ne s’était-il distingué jusque-là, que pour avoir, au mois de janvier 1858, tiré un coup de pistolet en traître, sur la personne de M. Vicente García Torres, éditeur du *Monitor Republicano*.

Nous pourrions demander aux signataires de ces deux actes qui leur avait donné mission de stipuler au nom de la patrie; et tout en reconnaissant *que la Nation seule avait le droit de résoudre les questions sociales et politiques causées de la guerre civile qui désolait alors la République*, de mettre le pays lui-même hors la loi, en déclarant que le gouvernement devait *s’appuyer particulièrement sur les personnes aisées et industrieuses?* mais une pareille argumentation nous entrainerait trop loin: nous écrivons de simples notes destinées à faire comprendre l’origine de la situation actuelle, et non l’histoire des turpitudes de cette époque sans nom. Toute la moralité de l’acte que nous venons de transcrire était contenue dans le 1.<sup>er</sup> paragraphe du 2.<sup>e</sup> considérant: *qu’il était nécessaire pour la pacification du pays de renverser le gouvernement reconnu*, ainsi que nous l’avons vu, par les puissances étrangères; et dans l’article 1.<sup>er</sup> du programme nouveau:

*Le gouvernement établi à Mexico en vertu du plan de Tacubaya est méconnu.*

C’est-à-dire, qu’après avoir trahi la constitution de 1857, en compagnie de Mr. Comonfort, sous prétexte *que cette constitution n’était pas en harmonie avec les besoins du pays*; quelques chefs subalternes de l’armée trahissaient, cette fois, le gouvernement qu’ils avaient eux même aidé à installer 11 mois auparavant, sous prétexte que ce gouvernement *manquait de la force physique et morale qui lui était nécessaire pour établir la paix dans la République*; et transféraient leur épée mercenaire de Mr. Zuloaga à Mr. Robles, de la mé-

même manière qu'ils l'avaient transférée au commencement des troubles de Mr. Comonfort à Mr. Zuloaga, et comme ils allaient avant peu le faire de Mr. Robles à Mr. Miramon.

Mr. Zuloaga, ancien croupier d'une maison de jeu, que sa nullité seule avait désigné au clergé pour en faire son homme de paille, n'essaya pas même de résister. Dès le 23 décembre au soir, il remit le pouvoir à Mr. Robles, et alla cacher sa honte chez le Ministre de la Grande Bretagne, à l'ombre du drapeau britannique.

Le fameux Padre Miranda s'enfuit jusqu'à Querétaro déguisé, dit-on, en charbonnier; et libre désormais de tout souci, Mr. Robles fit afficher la proclamation suivante :

*Manuel Robles Pezuela, général en chef de la division de la capitale, aux Mexicains :*

“Concitoyens ! Invité par la garnison de cette capitale à me mettre à sa tête, dans le but de réaliser le plan de régénération sociale qu'elle a proclamé dans la matinée d'hier, j'ai accepté cette tâche honorable; je me suis cru obligé, comme citoyen et comme militaire de me rendre à l'appel qui m'était fait au nom des plus chers intérêts de la patrie et de la société.

“Voilà plus d'une année que les partis politiques de notre malheureux pays, transportant leurs prétentions diverses du terrain de la discussion sur les champs de bataille, jettent en tous lieux la ruine et la désolation, et dénaturent la raison et les droits sociaux en les mêlant aux passions politiques.

“Au nom de la liberté et de la réforme d'une part, et de l'autre au nom de l'ordre et des garanties, la révolution en est arrivée à faire peser sur tout le pays un despotisme de fer, à introduire partout le désordre et à violer les droits sacrés de la propriété. De pareils éléments n'auraient pas tardé à donner le coup de mort à notre société et à entraîner dans l'abîme la nationalité mexicaine qui se trouvait déjà sur le bord en conséquence des complications des questions internationales.

“Dans ces circonstances critiques, la raison conseille d'écouter la voix de la nation; elle exige que sa volonté souveraine soit connue: car la raison n'est pas la clameur passionnée des partis qui combattent; la souveraine volonté de la Nation n'est pas, comme on le prétend, le cri d'un parti qui obtient une victoire sur un champ de bataille ensanglanté

“Le programme proclamé hier, dans la capitale, n'est rien moins qu'un drapeau qui se lève, et si je l'ai pris dans mes mains, c'est parce qu'il est le drapeau du progrès et de l'ordre véritablement national. Notre programme appelle tous les citoyens honorables, quelles que soient leurs opinions, à la concorde et à la conciliation; il veut que la Nation représentée *légalement*, se constitue *librement*.

“Etranger à tous les engagements de parti, je puis vous assurer, concitoyens que, en attendant la nomination de la personne qui sera chargée du gouvernement suprême de la Nation—et cette nomination se fera en pleine et absolue liberté—tous mes actes seront dictés par la plus stricte justice, et par le respect des droits de chaque citoyen.

“Mexico, ce 24 décembre 1858.

Signé MANUEL ROBLES PEZUELA.”

Mr. Robles s'occupa ensuite de faire connaître officiellement le résultat des événements opérés dans la capitale le 23, tant à Veracruz qu'à Mr. Miramon, alors occupé devant Guadalajara, dont M. Dégollado s'était emparé quelque temps auparavant: mais il reçut de part et d'autre un refus positif de le seconder, et les défenseurs des Garanties étaient à la veille d'en venir aux mains pour savoir à qui resterait, en définitive, le monopole de l'ordre, quand fort heureusement pour eux, la junte nommée en vertu de l'article 2 du programme de Mexico, mit fin à tous ces scandales et aux espérances de M. Robles, en déléguant le pouvoir à Mr. Miramon à la majorité de 50 voix contre 46 données à son concurrent.

Cette junte se composait de 150 membres, dont plus des trois cinquièmes appartenaient au parti conservateur et clérical.

Sur ce nombre il y eut 18 récusations personnelles ; 34 membres s'abstinrent sans en donner les motifs, et 98 seulement prirent part au vote.

Sur ce chiffre de 98, Mr. Miramon obtint 50 suffrages.

Mr. Robles 46

et il y eut en bulletins blancs 2

—  
Total 98  
—

Ainsi se termina la première partie d'une farce qu'on pourrait avec raison appeler la *journée des dupes*. Mr. Robles qui l'avait suscitée dans l'espoir de se servir de la junte nommée aux termes de l'article 2 pour s'emparer de la présidence, aurait eu infailliblement contre lui le parti constitutionnel tout entier et le général en chef de l'armée du Nord ; et comme il n'avait aucun point d'appui dans les partis militants, il ne pouvait manquer de succomber promptement : ce fut donc un bonheur pour lui que cette chute anticipée ; mais il restait encore à jouer la seconde partie, et de celle-ci, il était difficile de prévoir à l'avance les résultats.

En effet, par une note datée de Guadalajara, le 1<sup>er</sup> janvier 1859, Mr. Miramon s'était refusé *péremptoirement*, ce sont ses propres expressions, à *seconder le mouvement qui avait eu lieu dans la capitale le 23 du mois précédent* ; et pour peu qu'il tint à se montrer d'accord avec lui-même, il ne pouvait accepter la présidence intérimaire qui lui avait été décernée le 2 janvier, par la junte, sans afficher l'ambition personnelle qui le dévorait, *et c'était, avant tout, ajoutait-il, ce qu'il voulait éviter*. Mais s'il est vrai, comme l'a dit un poète célèbre :

“ Qu'il y ait avec le ciel des accomodemens ;”

à plus forte raison nous pouvons en avoir avec nous—mêmes, et voici comment s'y prirent les conseils du futur président, pour le sortir de l'impasse où sa jeunesse l'avait entraîné.

Dans la nuit du 20 au 21 Janvier, les généraux et les officiers de la garnison se réunirent dans les appartements du général Salas, pour y délibérer sur une dépêche télégraphique de M. Miramon qui manifestait le désir d'être reconnu comme général en chef de l'armée, au lieu et place de M. Robles, et le lendemain l'heureux général recevait de son mandataire la réponse suivante :

*La garnison reconnaît V. E. en qualité de général en chef : comme cette démarche, aussi bien que le désir à nous manifesté par le général Robles mettent un terme à la mission de celui-ci, j'espère que vous voudrez bien désigner la personne chargée de prendre le commandement jusqu'à votre arrivée à Mexico.*

Signé SALAS.

Cela fait, M. Zuloaga fut simplement réinstallé à la présidence, le 23 du même mois, par un ordre signé Miramon.

Le 28, il publia un décret portant qu'en cas d'absence du président intérimaire, et en attendant la nomination de la personne chargée de le remplacer, le pouvoir exécutif serait déposé entre les mains du président de la haute cour de Justice.

Le 1<sup>er</sup> Février, il désigna M. Miramon pour son substitut ; puis il se retira et mit ainsi fin, au bout de 35 jours, à un imbroglio qui ne pouvait durer plus longtemps.

M. Miramon partit pour la première campagne de Veraacruz avec le double avantage d'être arrivé de rien à la présidence, et d'avoir restauré à lui seul le plan de Tacubaya ; et M. Robles jetant enfin le masque d'impartialité derrière le quel il avait voulu cacher pendant quelques jours ses véritables sentiments, suivit M. Miramon en qualité de quartier-maître général de l'armée, fonctions à peu près analogues à celles de chef d'Etat Major général.

M. de Gabriac, témoin oculaire de tous ces scandales, s'inclina devant le sabre de M. Miramon, avec le même empressement qu'il s'était incliné, une année auparavant, devant le goupillon du Padre

Miranda. Il n'y avait dans ce fait rien qui dût étonner ses compatriotes; mais il n'en était pas de même du Ministre anglais, et nous avons peine encore à comprendre comment M. Otway put reconnaître en qualité de président de la République, le général dont il avait par trois fois, le 27 novembre, le 1er. et le 4 décembre précédents exigé de la manière la plus formelle la destitution.

Ceci demande une explication, et nous allons la donner aussi brièvement que possible.

Le 2 Février 1858, MM. Pitman et Simpson, sujets anglais, avaient obtenu du gouverneur réactionnaire de San Luis, l'autorisation d'introduire 600 ballots de marchandises, provenant de Tula de Tamaulipas. Ces marchandises furent présentées à la douane accompagnées du certificat établissant que leurs propriétaires avaient acquitté les droits fixés par la loi; et le 31 mars, jour de la dernière introduction des marchandises, conformément au permis, l'administration de Mexico promulgua un décret frappant d'un double droit les marchandises qui viendraient de Veracruz à l'intérieur.

Le 8 juin, la même administration expédia un ordre à l'administrateur particulier de la douane de San Luis, non seulement pour qu'il eût à exiger le double droit dont il vient d'être question sur toutes les marchandises que MM. Pitman et Simpson pourraient introduire par la suite, mais ce qui pis est, sur toutes celles qu'ils avaient introduites avant la promulgation du décret du 31 mars.

MM. Pitman et Simpson se refusèrent naturellement à satisfaire à ces exigences rétroactives, et leur plainte, adressée par eux au Ministre de la Grande Bretagne à Mexico, avait été renvoyée au Ministre des finances de l'administration de Tacubaya, pour qu'elle suivit la filière ordinaire observée en pareil cas, quand on apprit à la fois la destitution de M. le gouverneur Othon, et la prise de San Luis par l'armée libérale.—Alors on répondit aux réclamations du représentant de l'Angleterre, que le gouvernement ne pourrait donner suite à sa réclamation avant qu'il ne fut de nouveau maître de cette ville.

Cet événement eut lieu au mois d'Octobre 1858, et la première

mesure de M. Miramon, commandant des forces réactionnaires qui s'en emparèrent, fut de faire apposer le sequestre sur les marchandises appartenant à la maison Pitman et Simpson, jusqu'à parfait paiement des doubles droits qu'on leur réclamait.

Bien qu'il fut facile de prouver que les marchandises dont il était question avaient été introduites à San Luis avec une autorisation spéciale du gouvernement lui-même, et remis par la douane à leurs propriétaires après que ceux-ci eurent acquitté tous les droits et contributions dont elles étaient frappées; M. Miramon n'en soutenait pas moins que les marchandises venant de la frontière, ne différencieraient en rien de celles qui provenaient de Veracruz, et que, pour ce motif, elles étaient comprises dans le décret qui frappait ces dernières d'un double droit, quoique, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, ce décret n'existât point encore à l'époque de leur introduction.

M. Miramon, pour expliquer sa conduite, prétendait que le droit ordinaire lui-même, n'avait pas été payé davantage que le double droit, ce qui était matériellement faux, car s'il eut fallu une preuve que tous les droits légitimement dus avaient été acquittés par MM. Pitman et Simpson, on l'eut trouvée dans ce fait que la douane elle-même avait remis les marchandises à leurs propriétaires, ce qu'elle n'eut certainement pas fait, si tous les droits n'eussent point été satisfaits.

Enfin, M. Miramon insistait pour le maintien du sequestre, au nom de sa responsabilité personnelle qui, disait-il, se trouverait compromise par la main levée, et contrairement à la doctrine exprimée dans les notes adressées par M. Castillo y Lanzas, alors Ministre des Relations Extérieures du coup d'Etat, aux membres du corps diplomatique, il refusait aux plaignants le droit de porter leur affaire devant les tribunaux ordinaires, et violait ainsi de la manière la plus formelle l'article 80 du traité conclu en 1826 entre la Grande Bretagne et le Mexique, dans le quel il est dit: "Les citoyens et sujets des deux parties contractantes, dans le territoire l'une de l'autre, jouiront d'une protection pleine et entière, tant dans leurs personnes que dans leurs propriétés, et auront un libre accès près des tribunaux de Justice des dits pays, pour la poursuite de leurs justes droits."

Dans ces circonstances, M. Otway était donc intervenu le 20 novembre 1851, au nom de MM. Pitman et Simpson, auprès de l'administration réactionnaire; et sa note, après avoir raconté les faits, dont nous venons nous-même de donner une analyse succincte, se terminait de la manière suivante:

*Légation Britannique à Mexico.*

20 novembre 1858.

.....  
"Le soussigné, conformément aux instructions qu'il a reçues de son gouvernement, a supplié celui de Mexico, de publier une circulaire relativement à la manière dont, MM. les chefs civils et militaires placés sous l'autorité du gouvernement, doivent se conduire à l'égard des sujets de S. M.; mais par déférence pour le gouvernement mexicain et pour la personne des membres qui le composent, il n'a pas rempli toutes ces instructions, ni demandé la prompte destitution du général Miramon, non seulement pour sa dernière insubordination et ses procédés illégaux contre les sujets de S. M.; mais encore pour sa conduite antérieure qui ne leur est pas moins préjudiciable. Le soussigné n'a point encore demandé cette destitution, parceque au moment du départ du packet de Londres, le chargé d'affaires du Mexique près la cour de Saint-James avait proposé l'adoption d'une mesure moins décisive, et qu'il avait reçu lui-même, en dernier lieu, l'ordre de ne pas demander cette destitution comme condition sine qua non de réparation dans le cas où l'on aurait l'espérance d'un changement favorable, tant de la part du général Miramon que de celle de ses officiers.

"Aujourd'hui, le soussigné, voit avec la plus grande peine qu'il n'existe aucune espérance de changement, et il ne lui reste qu'à accomplir avec le pénible devoir de demander au nom du gouvernement de la Grande Bretagne, la destitution immédiate du général Miramon et la publication officielle des motifs de cette destitution.

"Le soussigné espère cependant qu'il plaira à S. E. le président de la République, d'ordonner la restitution immédiate à MM. Pitman et Simpson, des sommes qui leur ont été extorquées, et des intérêts

qui leur correspondent. S'il en était autrement, si S. E. prétendait soutenir ce général dans cette affaire, le soussigné a l'honneur de prévenir S. E. le Ministre des Relations Extérieures, que la demande de destitution du général Miramon est précise, formelle et officielle, et il prie le gouvernement de Mexico de vouloir bien lui communiquer sa décision affirmative ou négative avant la sortie du packet qui partira en décembre prochain pour l'Europe.

"Le soussigné &c.

"Signé C. OTWAY."

"A S. E. D. S. M. de Castillo y Lanzas, Ministre des Relations Extérieures.—Mexico."

Cette demande, avons nous dit, fut renouvelée une première fois le 1er décembre 1858, une seconde fois le 4 du même mois, et les choses n'ayant pas changé, depuis, comment se fait-il que deux mois après, M. Otway ait reconnu au nom du gouvernement anglais, en qualité de président de la République, le général dont il avait par trois fois demandé officiellement la destitution, avec insertion au journal du gouvernement des motifs qui l'avaient provoquée?

Nous craindrions, en répondant nous-même à cette question, de nous tromper sur les véritables motifs de cette reconnaissance; c'est pourquoi nous abandonnons la réponse à ceux qui sont plus versés que nous dans les profondeurs de la politique réactionnaire, et nous passons immédiatement aux assassinats de Tacubaya.

ASSASSINATS DE TACUBAYA.

Dans un brochure intitulée: *Des suites de la contre-révolution de 1660 en Angleterre*, M. Benjamin Constant a décrit les tristes conséquences des réactions politiques en ce pays.

Après avoir raconté les engagements violés, les amnisties enfreintes, les protestations foulées aux pieds par Charles II et Jacques II,